



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Installation d'une remontée mécanique Station du Haut ASCO (2B)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de ASCO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur le Maire : Bernard FRANCESCHETTI

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°41 Remontée mécanique	Reconstruction d'une remontée mécanique de loisirs transportant moins de 1500 personnes/heure

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à mettre en place d'une remontée mécanique neuve ne nécessitant pas de terrassement en remplacement d'un petit télésiège à demi démantelé. Evacuation des restes de l'ancien télésiège.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce remplacement sont:

- Remettre en service la station
- Redynamiser la vallée d'ASCO

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Démantèlement ancien téléski, avec enlèvement des anciens massifs béton
Montage de la nouvelle installation avec pylônes de faible hauteur posés sur ancrages métallique (pas de massif béton en ligne ni de terrassement)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Remontée mécanique à moteur électrique de faible puissance (inférieur à 40KW). Pas de nuisance sonore.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation d'exécuter des travaux de remontée mécanique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

DAET

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
400 ml	350 000.00 euros

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ASCO 2B

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 42° 24' 12" 04 Lat. 8° 55' 21" 59

Point d'arrivée : Long. 42° 24' 01" 08 Lat. 8° 55' 08" 40

Communes traversées :

ASCO

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? _____

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Revitalisation de la vallée d'ASCO

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

sans usage

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEF de type II
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Montagne CORSE
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional de CORSE
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé à 500m
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

5.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

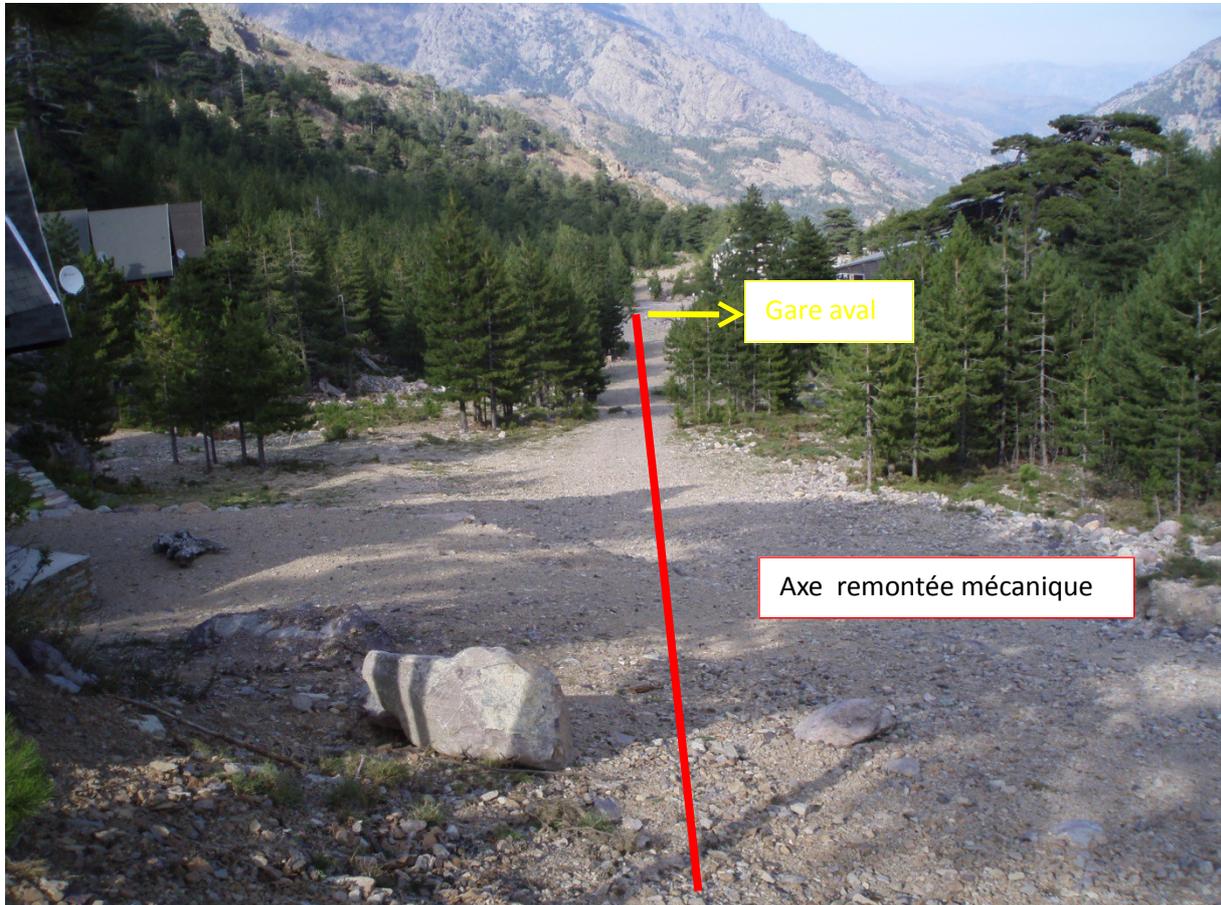
7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est inclus dans le périmètre de l'étude environnementale validé par la DREAL et faisant l'objet d'un relevé complémentaire floristique en cours

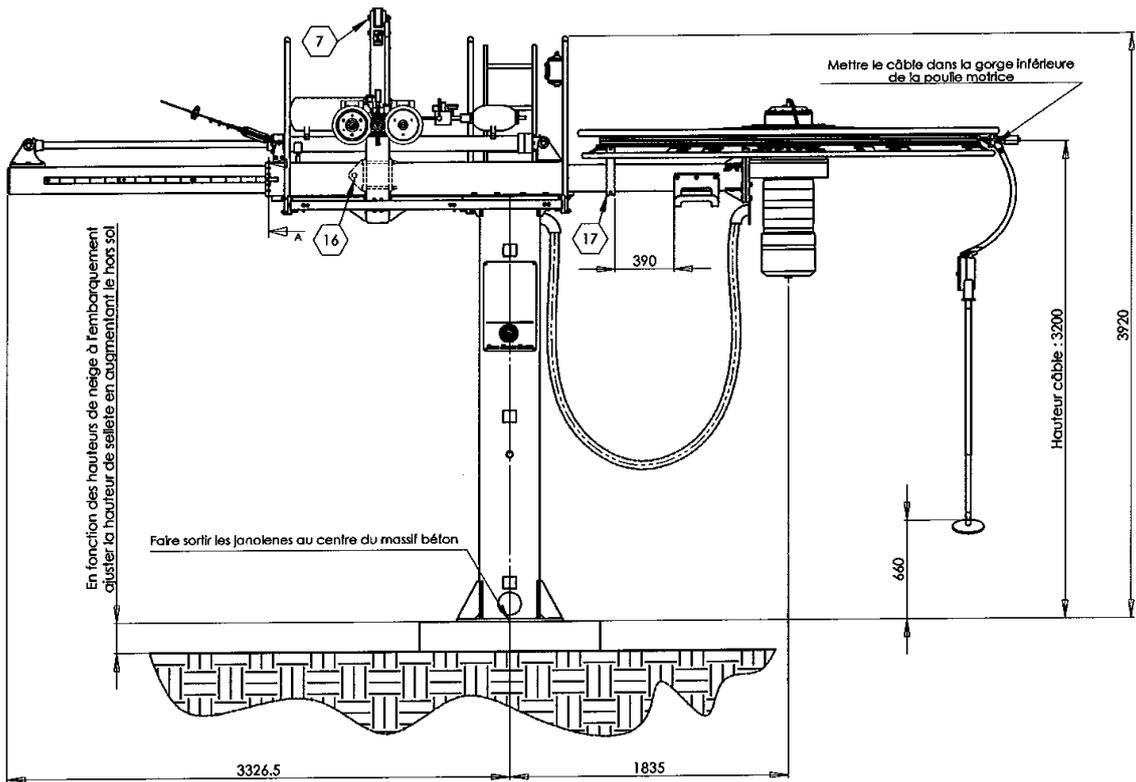
PROJET

Remontée mécanique ne nécessitant pas de terrassement

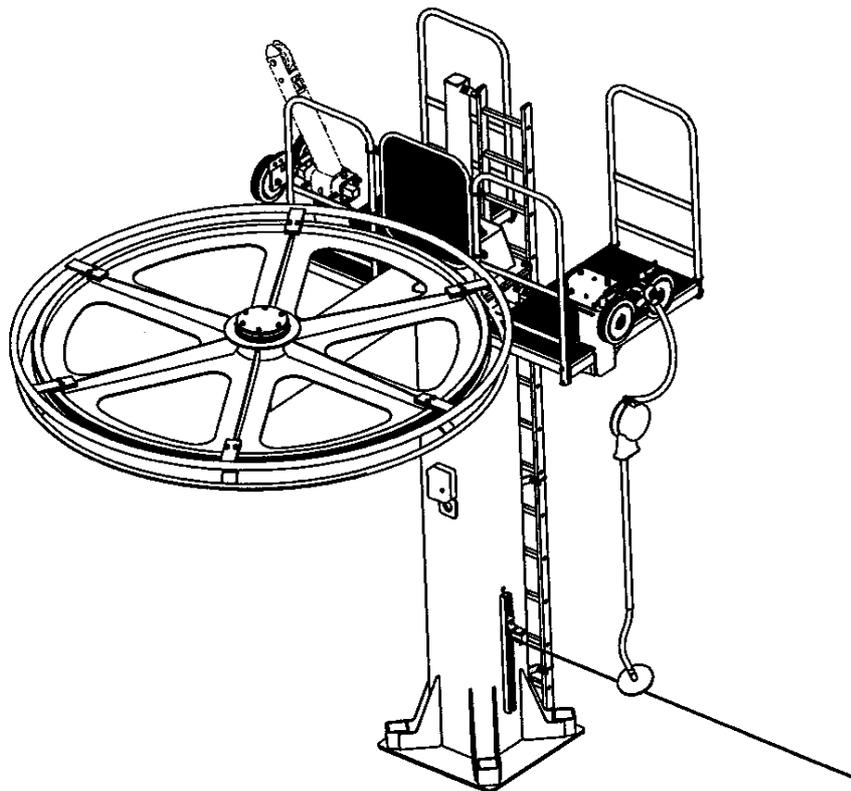


Longueur horizontale : 400m
Dénivellation : 60m
Altitude de départ : 1420 m
Altitude d'arrivée : 1480 m
Nombre de pylônes : 4
Station motrice : aval
Nb d'agrès : 90
Station tension : amont
Sens montée : Gauche

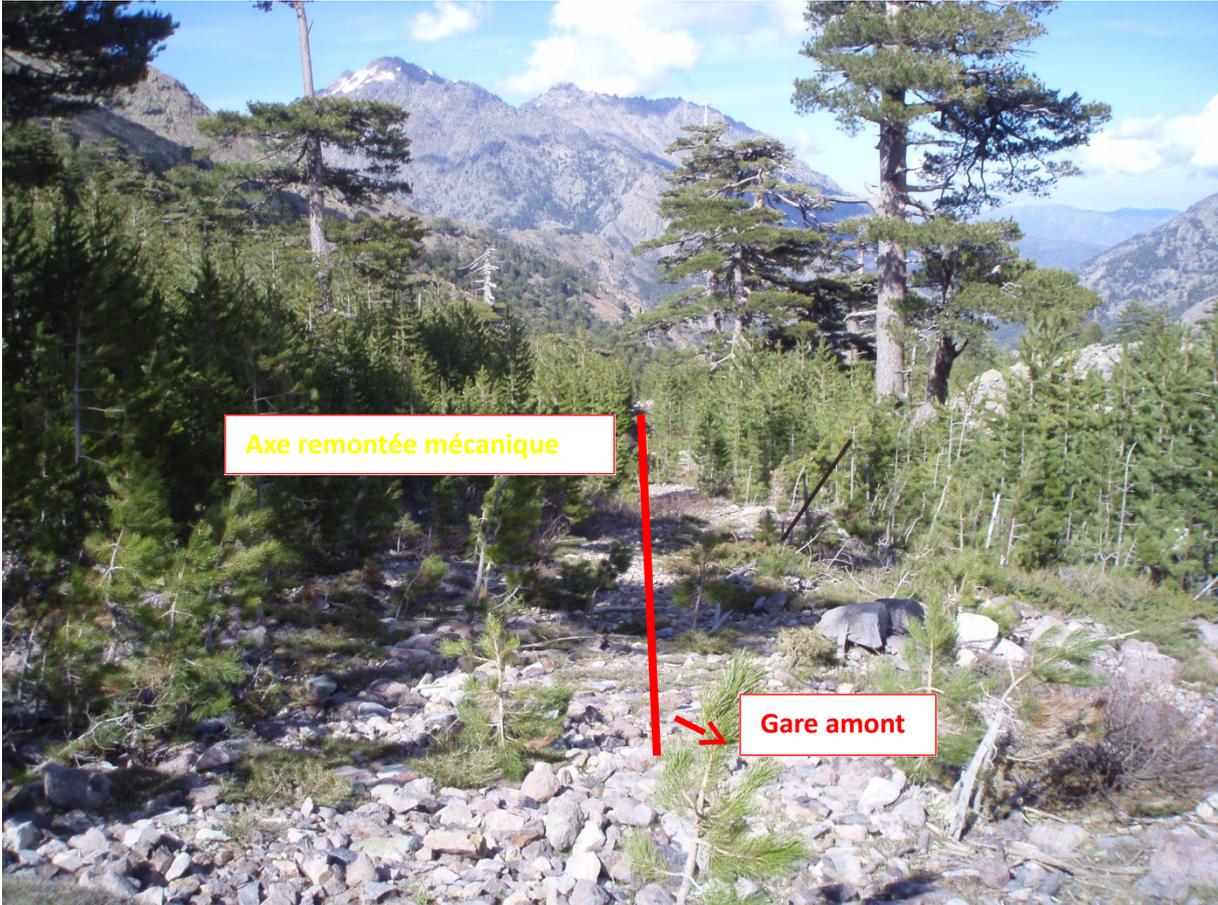
Débit : 750 p/h
Vitesse : 2.5 m/s



Station motrice aval



Gare retour amont



Axe remontée mécanique

Gare amont

**Délimitation du périmètre de protection de la source de
STAGNU avec implantation télési**



MAIRIE D'ASCO



20276 ASCO

STATION DU HAUT ASCO



ETUDE D'INCIDENCES



La mairie d'ASCO a engagé une réflexion sur la restructuration et le développement futurs de l'ensemble de la station du HAUT ASCO.

Cette réflexion a été motivée par :

- ▶ Un besoin de relancer la station de ski hiver/ été pour l'économie de la vallée et endiguer la désertification de la population
- ▶ La nécessité de développer la fréquentation touristique de haute Corse.
- ▶ Une volonté d'améliorer l'accessibilité de la montagne à tout public
- ▶ Un besoin de garantir un produit de qualité, sécurisé et de confort pour conserver l'image et l'esprit familial du domaine skiable.

Ce projet fait suite aux réflexions des différents acteurs du site (mairies, assistant maitre d'ouvrage) et aux diagnostics des enjeux et possibilités d'aménagement.

COORDONNEES DU PORTEUR DU PROJET	
Nom	Mairie d'ASCO
Commune et Département	ASCO 20B
Adresse	Mairie 20276 ASCO
Téléphone / Fax	04.95.47.82.07 fax : 04.95.47.85.26
Email	Mairie.asco@wanadoo.fr
Nom du projet	Station du Haut Asco
Date du dépôt du dossier	

Les projets sont les suivants:

- ▶ Requalifier le bâtiment d'accueil existant avec intégration d'une chaudière bois et créer un bâtiment technique semi enterré de 18m x 8m x 5m avec bardage bois
- ▶ Requalification du front de neige
- ▶ Réalisation de tapis et fil neige
- ▶ Réalisation d'aménagement pour la pratique du VTT
- ▶ Réalisation de cheminements piétons

Ces projets impliquent également la création de locaux techniques, notamment pour le matériel de damage et le stockage du matériel de sécurité.

1– ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

1.1 Préambule

La station du HAUT ASCO fait partie des trois stations de sports d'hiver de Haute Corse.

Les autres stations sont :

Station de GHISONI	1580m >1740m 3 remontées mécaniques 7 pistes de ski
Station de VAL D'ESE	1620m >1750m 4 Remontées mécaniques + fil neige 9 pistes de ski

1.2 – Situation géographique et accès

Asco se situe à 82 kms de Bastia, 97 kms de Calvi et 57 kms de Corte



La station du HAUT ASCO se situe au Nord-Ouest du MONTE CINTO qui culmine à 2708 mètres, au bout de la vallée, à 15 kilomètres du village d'ASCO. Située à l'intérieur du Parc Régional de Corse, au cœur de la forêt communale, le projet occupe la vallée dit du 'Haut ASCO', qui donne naissance à la rivière Asco, entre 1400 et 1850m d'altitude.

Cette vallée est dominée à l'Ouest par la PUNTA CULAGHIA qui culmine à 2034m, la PUNTA STRANCIACONE 2151m et la PUNTA MISSOGHIU 2201m, au Sud-Ouest par le CAPU DI A MUVRAGHIA 1930m au Sud par LA PUNTA MINUTA 2556m, le CAPU LARGHIA 2503m et au Sud-Est le MONTE CINTO 2708m et le CAPU BORBA 2035m. Sur le versant Sud, de pente plus douce, c'est la pointe de la GALERE à 2387m en amont et le CAPU BORBA à 2305m en aval qui forment un des flancs du MONTE CINTO.



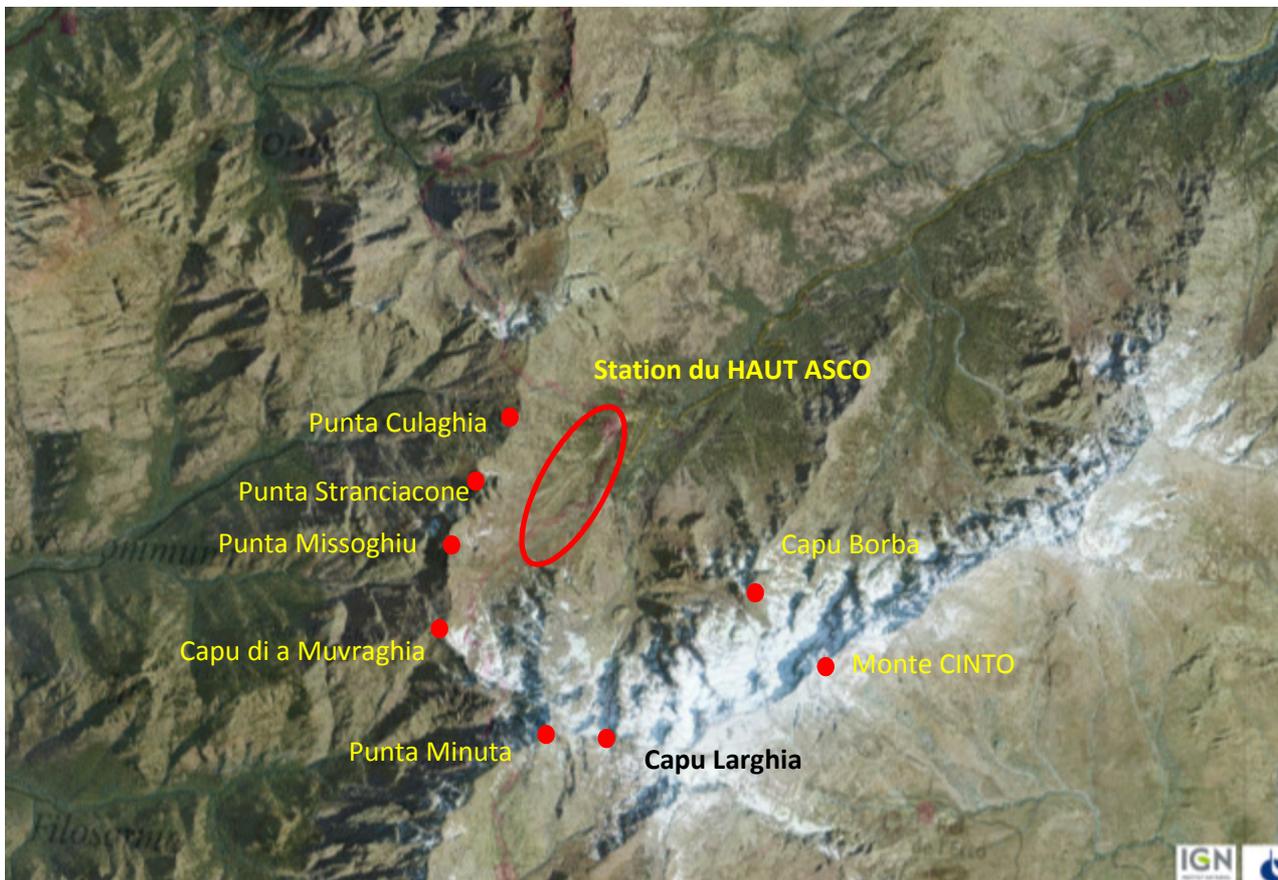


Figure 1 : Plan de situation (TIM Ingénierie-2013)

Créée en 1964, avec trois téléskis et 4 pistes de ski, la station a fonctionnée jusqu'en 1992. La station a été fermée notamment suite à des inondations. Depuis plusieurs projets ont été envisagés pour la réouverture de ce site pour lesquels aucune suite n'a été donnée.

2 – LE PROJET D'AMENAGEMENT

Objectif du projet

L'objectif du projet consiste à remettre en fonctionnement la station de sports d'hiver du HAUT ASCO.

Objectifs du projet global d'aménagement :

- Requalifier le bâtiment existant en intégrant différents services notamment :
 - Hall d'accueil
 - Hall d'exposition sur les montagnes de Haute Corse
 - Billetterie
 - Location
 - Intégrer la maison des mouflons
- Dynamiser la station et l'économie de la commune,
- Offrir un produit ski débutants, à la portée de la clientèle majoritaire familiale de la station
- Sécuriser le site en gérant les flux : cohérence spatiale,
- Offrir des parcours piétons balisés, sécurisés et ludiques, sur sentiers existants.
- Maintenir une image de station familiale, proche de son environnement, intégrée à son massif.

3 - IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

3.1 – Milieu physique

3.1.1 - La géologie

La haute vallée d'ASCO est constituée essentiellement d'ignimbrites. La base de ce faciès se présente sous forme d'une lave compacte, très dure et flammée reposant sur les pyroclastites.

La composition minéralogique des ignimbrites montre une grande constance : 30 à 50% de phénocristaux de quartz, sanidine, fantômes d'amphibole, zircon. La mésostase est dévitrifiée en cristallites de quartz et de feldspaths alcalins.

Les pyroclastites sont des lapillis et des brèches, ainsi que des tufs ignimbritiques. On sait que, dans cette haute vallée, on trouve aux alentours de la Punta Stranciacone, une puissante série de projections supérieures.

A cet ensemble s'ajoute les dépôts glaciaires. On trouve des traces de glaciers de vallées au niveau de l'arrivée de la station, avec ses plateformes très larges, puis en remontant, entre 1000 et 1400m, on trouve les formes de glaciers type Alpin mais un peu plus court.

En ce qui concerne la géomorphologie, le modelé est typiquement glaciaire et les deux principales contraintes, au niveau de l'aménagement, se situeront classiquement dans la lutte contre l'érosion des pentes aménagées, et les contraintes géotechniques des éboulis lors de la construction des remontées mécaniques.

3.1.2 - Le climat

Le climat est de type méditerranéen, souvent tempéré par l'altitude.

En moyenne et haute-montagne, les brouillards et gelées sont fréquents, tout comme la persistance de névés jusqu'à la fin de l'été dans certains massifs.

Des orages sont fréquents dès la fin du mois de juillet ; ensuite la pluviosité est maximale en octobre-novembre et février-mars.

Les montagnes sont par contre abondamment arrosées (moyenne supérieure à 1000 millimètres par an), piégeant les vents porteurs d'humidité.

3.1.3 – Hydrologie et hydrogéologie

L'analyse des documents disponibles et notre connaissance du secteur nous conduisent à supposer que des épaisseurs plus ou moins importantes de formations superficielles de type moraines ou/et colluvions recouvrent le substratum rocheux.

Des venues d'eau peuvent être présentes au sein des terrains de couverture.

Un cours d'eau permanent est présent sur la partie basse de la station entre le captage et le parking. Aucun travaux ne touchera le lit du torrent ni les berges traitées en enrochement

Aucune zone humide n'est répertoriée sur le site

Les périodes de hautes eaux vont d'avril à août ; celles de basses eaux de novembre à mars.

La complexité topographique des lieux entraîne la présence de très nombreux bassins versants.

Une attention particulière sera apportée autour du périmètre rapproché du captage d'eau potable.

3.2 – Milieu naturel (voir dossier d'expertise faune/flore en annexe)

3.2.1 – Habitat

La zone d'étude s'inscrit dans les étages suivants :

- **Montagnard**, en partie aval jusqu'aux environs de 1 650 m d'altitude. Les conditions écologiques (altitude, substrat géologique) permettent le développement des séries de végétation de pins Laricio.
- **Subalpin**, depuis 1 650 m jusqu'au sommet. Les séries de Pin Laricio ont été remplacées par endroit par des faciès de pelouses, accompagnés de landes ou de mégaphorbiées (aulnaie notamment).

L'étage montagnard est composé essentiellement de formations de pelouses, à l'exception de quelques pins Laricio dont les troncs dépassent le mètre de diamètre sont souvent creux par le fait de la foudre.

Les pelouses, clairsemées, sont constituées essentiellement par le genévrier nain, l'aulne nain et le genêt

L'étage subalpin est marqué par l'absence presque totale d'arbres. L'aulnaie odorante occupe essentiellement l'umbria ou elle constitue avec les formations qui l'accompagnent, une végétation marquée par l'élément floristique holarctique mais où les endémiques se manifestent d'une façon non négligeable.

La limite inférieure de cet étage subalpin peut être considérée comme correspondante à la limite supérieure des Pins Laricio et au remplacement de ces sylves par l'aulnaie odorante.

La série subalpine de l'aulne odorant peut être subdivisée en groupement arbustifs climacique avec des sous séries :

L'une, de type méso-hygrophyle, se localise dans les ravins les moins ensoleillés avec alnetum suaveolentis, pseucedanetosum gamisans et alnetum viridis.

L'autre, de type mésophile, est bien plus étendue. L'alnetum suaveolentis et l'alnetosum gamisans jouant le rôle de groupement climacique.

On trouve essentiellement au niveau de la mi-pente du projet d'autres groupements de pelouses. L'évolution de ces pelouses vers l'aulnaie peut se faire par l'intermédiaire d'un des groupements ci-dessus, de formations basses où le juniperus nana Willd apparaît codominant à côté de l'aulne odorant, avant d'être complètement éliminé par ce dernier.

Au niveau des groupements d'éboulis, les horizons inférieurs de la série ne semblent pas offrir de groupements spécialisés, sauf parfois par le daroniceto oxyrietum digynae

L'étage oroméditerranéen réparti sur les versants Sud est inclus dans une tranche d'altitude correspondant avec un léger décalage vers le haut, à celle qu'occupe l'étage subalpin versants Nord.

Sa limite inférieure correspond à la disparition des pins Laricio et à leur remplacement par des fructicées basses.

Sa limite supérieure est marquée par le remplacement de ces fructicées par des pelouses rocailleuses constituées par les séries de genévrier nain et de la spinella.

3.3 – Milieu humain

3.3.1 - Le village et son économie

Le projet est situé sur la commune d'ASCO dans le département de Haute Corse dans le canton n°25 de CASTIFAO MOROSAGLIA. La superficie d'ASCO est de 12281hectares avec une altitude minimum de 383m et une altitude maximum de 2706m

La commune d'Asco possède 127 résidents permanents (*Recensement INSEE 2012*).

La commune dispose de 4 commerces et services (postes -hôtels-bar/restaurants-...)

La station est éloignée de 14 kilomètres du cœur de la commune.

L'activité touristique est très présente, via la station (ski, raquettes, randonnées...) mais également via la présence du torrent.

L'activité agricole est peu présente. L'activité dominante est l'élevage bovin, suivie de l'élevage d'ovin.

Néanmoins, **il n'y a aucune activité pastorale sur l'ensemble du site d'implantation du projet.**

3.3.2 - L'urbanisme et le foncier

La commune d'**ASCO** dispose **d'une carte communale**

Les futurs aménagements sont sur des terrains communaux.

Aucune Servitude présente sur les sites d'implantation des projets.

Captages d'alimentation en eau potable

Un captage d'alimentation en eau potable est recensé sur l'ensemble de la zone d'étude. Le périmètre immédiat est clôturé.

3.3.3 - Exploitation forestière

Sans objet

3.4 – Les risques naturels

- ❖ **RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

Aucun indice de mouvement de terrain actif n'a été mis en évidence dans l'analyse bibliographique, ni dans les données BRGM. Cependant, des observations géologiques détaillées devront être réalisées sur le site pour valider cette hypothèse lors de l'étude de pré-implantation de la ligne.

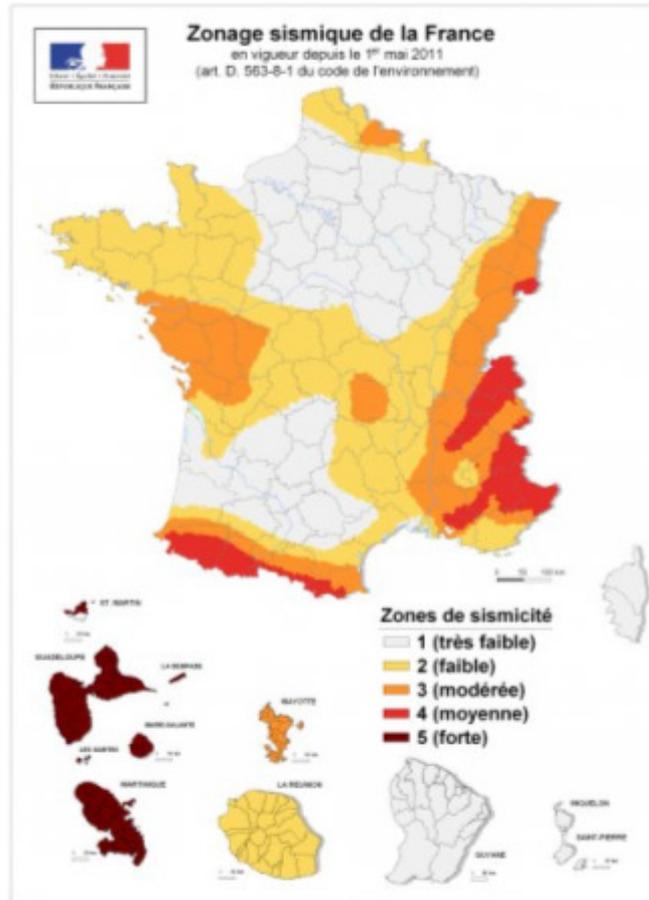


❖ RISQUE INONDATION

En ce qui concerne le risque de **crues torrentielles**, cet aléa est présent sur la zone d'étude, mais d'impactera pas les futurs installations. Des écoulements temporaires drainent ces vallons.

❖ RISQUE SISMIQUE

Le massif se situe en zone de sismicité très faible



❖ RISQUE AVALANCHEUX

Le périmètre actuel du domaine skiable est sécurisé dans le cadre du PIDA de la station limitant les éventuels risques.

Cette large combe sous le sommet actuel du télésiège est possiblement parcourue par des avalanches d'une ampleur non négligeable. Malheureusement, les éléments disponibles sont assez maigres

"Des départs se produisent toutes les années dans ces couloirs raides orientés nord-est.

Finalement, on constate :

- Un niveau de risque intrinsèque non négligeable : même si ces écoulements sont irréguliers, ils peuvent être naturellement majeurs et donc potentiellement destructeurs.

- La possibilité de plaques et peut-être plus encore d'écoulements lourds et humides
 En revanche et même si tous les ingrédients sont réunis, aucune certitude n'a pu être obtenue quant à la possibilité d'un aérosol important

3.5 – Impacts sur le milieu physique

3.5.1 – Impacts spécifiques à la période de travaux

Les effets négatifs spécifiques à la phase travaux sont essentiellement liés à la circulation des engins de chantier sur la zone du projet. Ils sont notamment susceptibles de provoquer les impacts suivants :

- pollution du sol et des ressources en eau par les fuites d'huile et d'essence ;
- érosion et compaction du sol ;
- dégradation localisée de la qualité de l'air (poussières).

Les effets seront perceptibles sur les zones de travaux, et notamment sur les lieux de stockage du matériel de chantier.

Le site étant dépourvu d'aménagement et par conséquent d'accès, des opérations d'héliportage seront nécessaires, mesures qui diminuent les impacts sur les sols.

Compte-tenu de l'ampleur des travaux, l'impact sur la qualité de l'air a été estimé négligeable. Les impacts sur le sol et la ressource en eau seront vraisemblablement d'un niveau faible. Ils sont localisés, permanents dans le cas des sols et perceptibles sur le court terme pour les ressources en eau.

Afin de diminuer les impacts liés aux travaux, certaines précautions seront prises. Il faudra notamment organiser les accès du chantier de manière à rationaliser la circulation des engins sur la zone, stocker le matériel sur des aires étanches et à distance des zones les plus sensibles. Les engins utilisés pourront éventuellement présenter des caractéristiques leur permettant de limiter leur impact sur l'environnement : pneus basse pression, huiles biodégradables, etc. Enfin, le choix de la période d'intervention, au moment où les sols ne sont pas trop humides pourra également être pris en compte. La mise en œuvre de la plupart de ces mesures permettra de garantir un impact résiduel de niveau faible.

3.5.2 – Consommation de l'espace

Les projets seront localisés sur le site de l'ancienne station de ski n'entraînant pas une extension du domaine skiable initial. Par conséquent, le projet global **n'est pas soumis à procédure d'Unité Touristique Nouvelle**, conformément aux articles R 145-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

L'impact sera permanent et difficilement réversible mais le niveau d'enjeu des composantes environnementales et paysagères concernées est faible. **De fait, l'impact est jugé faible.**

3.5.3 – Effets sur l'air

En période de chantier, les travaux de terrassement peuvent engendrer des nuages de poussières provoqués par le passage et l'activité des engins. Néanmoins, ceux-ci seront très localisés et complètement éloignés, des chalets privés, de l'hôtel du Chalet et du refuge du Parc.

La pollution de l'air et la production de gaz à effet de serre sont envisageables dans le cas d'une augmentation significative de la circulation automobile consécutive à un accroissement important de la fréquentation du site. Or le projet ne prévoit pas un développement des capacités d'accueil.

En outre, la qualité de l'air est bonne et la zone ne présente pas de caractéristiques susceptibles d'entraîner une dégradation rapide (encaissement, mauvaise circulation de l'air, etc.).

La qualité de l'air restera inchangée.

Par conséquent, **cet impact a été jugé négligeable.**

3.5.4 – Consommation d'énergie

Le fonctionnement des installations consomme une quantité relativement importante d'énergie.

Au regard du contexte actuel, défini par la raréfaction des ressources et le réchauffement climatique, l'enjeu apparaît important.

L'impact sur la consommation d'énergie est irréversible, perceptible à une échelle globale et sur le long terme. Considéré de manière isolée, son intensité est négligeable, toutefois, évalué en tant qu'impact cumulatif, son niveau est jugé moyen.

La puissance installée sera approximativement de 150 KW.

L'impact est jugé moyen.

3.5.5 – Effets sur l'eau

Les projets ne traversent aucun cours d'eau, ni écoulements naturels pérennes.

En conséquence, il n'y aura aucune incidence directe sur le réseau hydrographique. **La qualité et la quantité de l'eau des cours d'eau resteront inchangées. Le risque est jugé faible.**

Néanmoins, des dispositions particulières, en phase de chantier, seront mises en œuvre pour éviter tout incident et éviter tout risque de pollution accidentelle et détérioration des cours d'eau.

Les projets sont situés en dehors des périmètres de protection des captages d'eau potable. Il n'y aura donc aucun effet sur la qualité l'eau.

Aucune zone humide n'est recensée sur le site.

L'impact est jugé faible.

3.5.6 – Impacts sur les risques naturels

Sur le secteur d'étude, les risques liés aux mouvements de terrain, séismes et avalanches sont présents.

Concernant le risque mouvement de terrain : La synthèse géologique et géotechnique préliminaire effectuée sur la base de documents existants montre qu'il n'existe pas d'éléments géologiques permettant de remettre en cause la faisabilité du projet, sur la Station du HAUT ASCO.

Toutefois, une étude géotechnique plus détaillée, basée sur des observations et reconnaissances de terrain devra être réalisée avant le démarrage des travaux afin :

- de valider l'implantation des installations,
- de dimensionner précisément les fondations des ouvrages (profondeur de fondation, contrainte admissible de sols, préconisations techniques à adopter),
- de définir les dispositions constructives pour la réalisation des terrassements des aires de départ et d'arrivée..

L'enjeu est donc faible.

Concernant le risque séisme, Il existe des règles parasismiques pour la conception des bâtiments et ouvrages d'art [règle PS applicables aux bâtiments, dites règles PS92 [NF P 06-013 – DTU règles PS 92, AFNOR, décembre 1995].

Par ailleurs deux réseaux nationaux de détection des séismes (LDG/CEA et le RéNaSS (RSSP)) veillent en permanence au niveau de vibration sismique.

Enfin, l'étude géotechnique déterminera si les ouvrages seront implantés sur un site de classe S0 ou S1 (fondations au sein du substratum rocheux ou des formations de couverture sus jacentes, épaisseur inférieure à 15 m), donnée qui devra être précisée lors de l'étude.

Le risque est jugé faible.

Concernant le risque avalanches, le projet est effectivement exposé au risque d'avalanches, mais gérable par mise à jour du PIDA actuel et prise en compte des dispositions constructives particulières

Le risque est jugé faible.

3.6 – Impacts sur le milieu naturel

3.6.1 – Impacts spécifiques à la période de travaux

Les éléments naturels sont sensibles vis-à-vis de la phase travaux, par rapport :

- à la destruction directe du milieu,
- au passage des engins,
- au piétinement par les ouvriers,
- à l'éventuelle pollution par les fuites d'huile et d'essence,
- au bruit, susceptible de mettre en péril la reproduction de certaines espèces.

L'impact dû aux travaux varie suivant la sensibilité de la zone considérée et la prise en compte des différents éléments mentionnés précédemment. Les travaux vont toucher de manière directe et irrémédiable des individus incapables de se déplacer, c'est-à-dire les espèces végétales et certaines espèces animales.

Des dispositions particulières seront prises pour empêcher, minimiser et compenser au maximum ces impacts.



Synthèse des enjeux liés au paysage

Les **enjeux paysagers**, en dehors de toute autre nécessité de conservation des milieux sont :

- **La préservation de cette station**, ce qui implique la conservation et la préservation des espaces naturels.
- **Limiter le déboisement sur le versant**, vitrine de la station

L'impact des projets sera présent sur le versant Est. Néanmoins, des mesures de réduction de l'impact visuel sont préconisées.

3.6.2 – Effets sur la faune

La faune de la zone d'implantation de la station du HAUT ASCO est peu sensible au dérangement du fait de la très importante activité touristique supportée par le milieu.

Cette faune pourra subir quelques nuisances sonores, liées à la présence de l'homme et de ses engins au moment des travaux. Ces impacts seront ponctuels et limités dans le temps à la durée du chantier.

Les espaces vierges bordant la zone d'étude, offriront des zones de repli à la faune qui pourra, sitôt les travaux achevés, regagner son espace.

Concernant la présence particulière du MOUFLON de CORSE, présent malgré les aménagements actuels, des mesures particulières seront adoptées sur l'ensemble du versant.

Il est à noter également la présence dans la haute vallée d'ASCO, de quelques espèces animales remarquables, à savoir cinq chauve-souris (les grands et petit rhinolophes, le murin à oreilles échancrées, la noctule de Leisler, le minioptère de Schreibers), 4 rapaces (le gypaète barbu, l'aigle royal, la faucon pèlerin, l'autour des palombes et la sitelle Corse, oiseau endémique), 3 reptiles (le phyllodactyle d'Europe, les lézards de Bedriaga et tyrrhénien), 5 amphibiens (les discoglosses Corse et Sarde, le crapaud vert, l'euprocte et la salamandre de Corse)

Au regard de tous ces éléments, l'impact des aménagements sur la faune peut-être qualifié de moyen.

Synthèse des enjeux faunistiques :

- **Présence du Mouflon de Corse, espèce protégée, et notamment de secteurs favorables (reproduction et hivernage)**

D'une manière générale, des mesures particulières seront prises par rapport sa présence (voir chapitre sur les mesures compensatoire).

3.6.3 – Effets sur la flore

Les projets envisagés entraîneront des travaux de terrassement qui auront un impact évident sur la végétation. Néanmoins, la végétation impactée est, dans sa globalité, assez « banale » et ne présente pas d'intérêt particulier.

A ces terrassements, s'ajoute le passage des engins de terrassement, qui engendrera un bouleversement temporaire des sols sur les zones de passages.

Par ailleurs, l'accès aux zones non desservies par des chemins d'accès se fera par héliportage, moyen limitant les impacts.

Les impacts sont limités à la durée des travaux et des mesures compensatoires seront mises en œuvre

Concernant le déboisement des mesures particulières seront prises.

L'impact en termes d'espèces végétales peut être considéré comme moyen.

Synthèse des enjeux floristiques

- **Parmi les espèces rencontrées, aucune ne dispose d'un statut de protection.**

3.7 – Impacts sur le milieu humain

3.7.1 – Impacts spécifiques à la période de travaux

Les effets négatifs spécifiques à la phase travaux sont essentiellement liés à la circulation des engins de chantier sur la zone. Ils sont notamment susceptibles de provoquer les effets suivants :

- gêne liée au bruit ;
- nuages de poussières ;
- accidents sur les chantiers ;
- difficultés de circulation et d'accès au site.

La zone est fréquentée en dehors de la saison hivernale par les marcheurs du GR20, les chalets privés, l'hôtel du Chalet et le refuge du Parc, sera impacté.

Ces effets inconfortables seront néanmoins très ponctuels à la fois dans l'espace (uniquement sur site) **et dans le temps** (limités à la durée des travaux période estivale).

Ces impacts ont été estimés faibles.

3.7.2 – Effets sur l'économie locale

Aucune zone de pâture n'est présente sur le secteur d'étude. Il n'y aura par conséquent, aucun impact sur l'activité pastorale.

Du fait de la remise en fonctionnement de la station et la création de la maison de la montagne, une augmentation significative de la fréquentation est à prévoir en toute saison. Cette fréquentation entraînera la **création ou la pérennité des emplois locaux**. Par ailleurs, **les travaux offriront du travail aux entreprises locales**.

L'impact sur l'économie locale est par conséquent positif.

3.7.3 – Effets sur la commodité de voisinage

Ces effets ne seront effectifs qu'en phase de travaux. Ainsi, des effets relatifs au bruit ou aux vibrations peuvent être envisagés du fait du passage de véhicules de chantier et engins de terrassement.

Ces effets inconfortables seront néanmoins très ponctuels à la fois dans l'espace (uniquement aux sites de travaux) et dans le temps (limités à la durée des travaux-période estivale).

3.7.4 – Effets sur l'hygiène, la sécurité ou la salubrité publique

Le projet n'entraîne aucun effet sur l'hygiène et la salubrité publique. Somme toute, le chantier sera balisé et interdit au public pour plus de sécurité; **Impact négligeable**.

3.8 – Les espaces protégés

Voir Annexe « Fiche communale de Synthèse »

❖ LES ZICO

Le secteur d'étude n'est pas compris dans une zone d'importance communautaire pour la conservation des oiseaux.

❖ SITES CLASSES

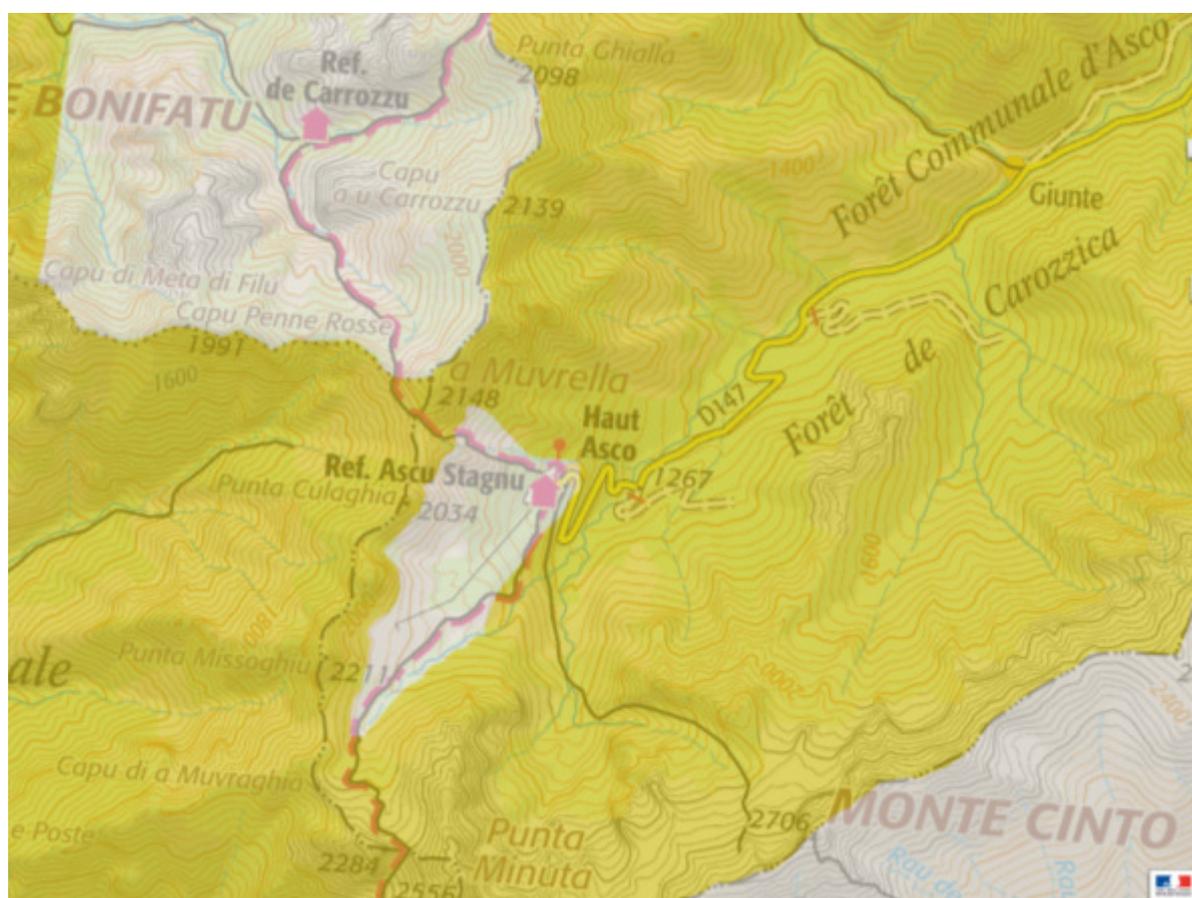
La zone d'étude n'est pas située dans un site classé.

❖ SITES INSCRITS

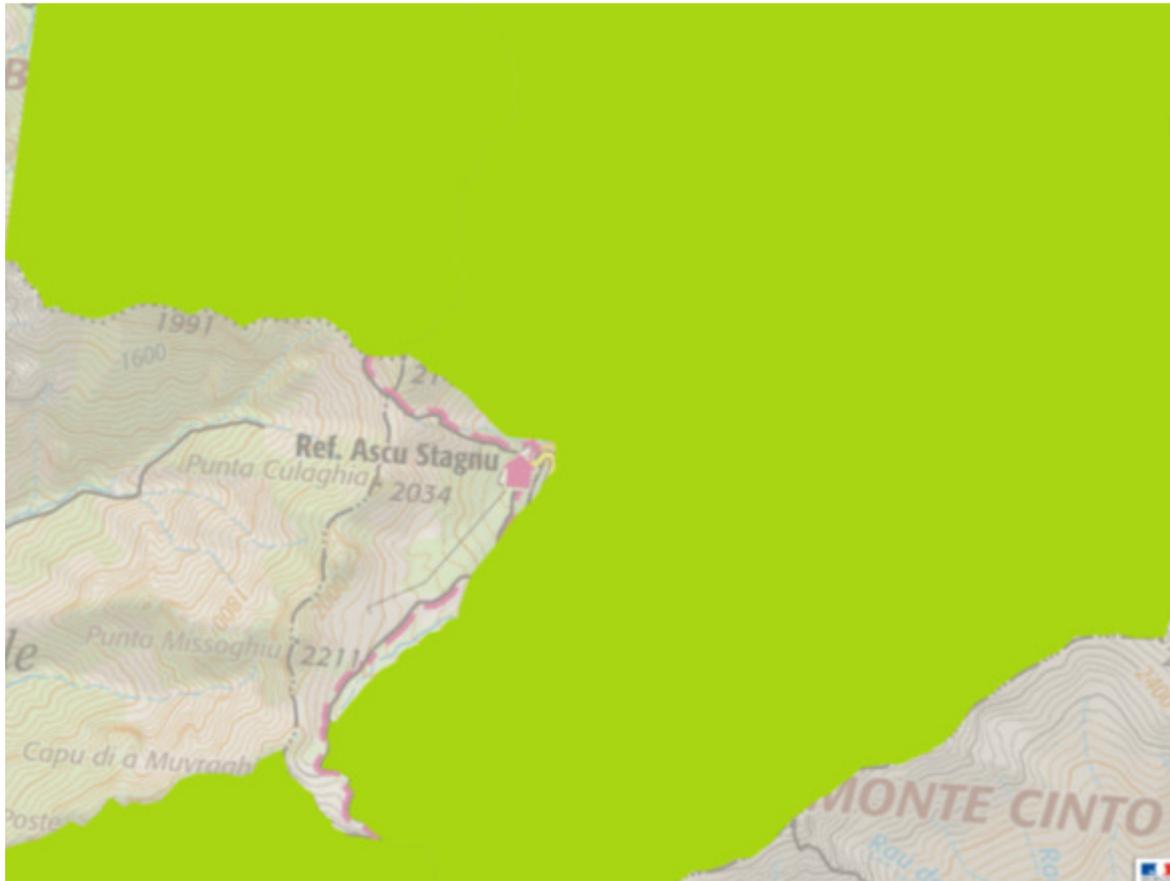
Aucune entité de ce genre sur l'ensemble de la commune.

❖ NATURA 200

Aucun site proposé pour la station du Haut Asco.



DIRECTIVE HABITATS

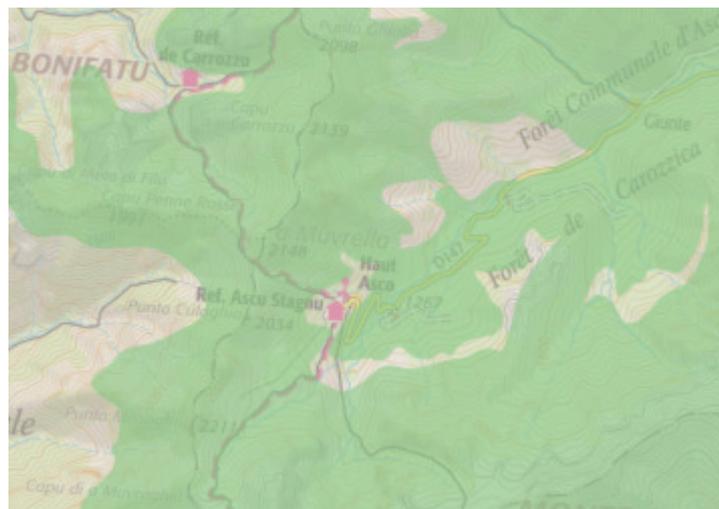


DIRECTIVE OISEAUX

❖ ZONES HUMIDES-CONVENTION DE RAMSAR

La zone d'étude ne possède aucune zone humide-convention RAMSAR

❖ LES ZNIEFF



Une Znieff de type 2 est dans le périmètre de l'étude

4 - MESURES COMPENSATOIRES, CORRECTIVES ET REDUCTRICES

Compte tenu des impacts négatifs modérés, les mesures destinées à en réduire les effets ou à en compenser les conséquences dommageables, sont relativement limitées.

Outre les dispositions sanitaires, environnementales et paysagères prises réglementairement dans le cadre de l'organisation et de la conduite du chantier, d'autres mesures complémentaires pourront être engagées par le maître d'ouvrage.

- ❖ D'une manière générale, l'ensemble des travaux de terrassements sera traité en déblais mis en remblais sans apport extérieur de substrat.

Les travaux de terrassements ne passeront sur aucune zone humide et ne modifieront pas leurs modalités d'alimentation en eaux. Une attention particulière sera portée pour protéger ces habitats et la faune qu'ils abritent.

Les travaux de terrassement seront réduits au minimum. Ils consistent uniquement à la suppression des dévers des pistes existantes. Dans les parties les plus pentues la largeur sera variable pour minimiser les hauteurs de talus et donc répondre au mieux à cet impératif environnemental.

L'ensemble des zones terrassées devra se raccorder au terrain naturel sans créer de cassures inesthétiques. Le surplus de déblais sera utilisé pour « coucher » les talus afin d'optimiser l'insertion dans le site.

L'aménagement des pistes existantes seront faites avec un dévers transversal de 2 % moyen pour éviter toute accumulation d'eau en un point donné lors de la fonte ou de forts orages.

Avant travaux, un étrépage sera effectué et la terre végétale recouverte de son tapis végétal de surface sera stockée.

Pendant les travaux: Après décapage de la terre végétale, les talus des déblais devront être réalisés avec une pente douce et arrondie en crête de talus. Les talus en remblais devront se raccorder au mieux au terrain naturel en évitant de créer des ruptures de pente.

D'autre part, des merlons seront constitués, afin d'éviter l'apport de terre ou la chute de blocs ou pierres et ainsi protéger les secteurs sensibles.

Après travaux, et dans un délai d'un mois, afin de garantir une reprise des végétaux décapés, la terre végétale et les plaques de strate herbacée devront être remises en place.

- ❖ Aucune piste ou bretelle d'accès ne sera réalisé en dehors du périmètre de l'étude.
- ❖ Des études géotechniques complémentaires, pour le projet de remontée mécanique, seront réalisées par des entreprises spécialisées pour valider la stabilité des sols.
- ❖ Les fouilles seront réduites au strict nécessaire, de façon à ne pas modifier les circulations d'eau souterraines, autant que l'étude de ligne le permet. Il en sera de même pour les pistes.
- ❖ Des dispositions particulières seront prises en matière de stockage et de manipulation des hydrocarbures dans la zone du chantier. Les hydrocarbures ou huiles nécessaires aux véhicules de chantier ou appareils devront être protégés contre tout risque de fuite, même accidentelle. Un dispositif de rétention provisoire, étanche devra être réalisé au préalable (prévoir une protection sous les véhicules lorsqu'ils sont à l'arrêt). Il en sera de même pour tous les engins de TP, le soir et durant les jours de repos.

Ces dispositions de protection de l'environnement seront un critère déterminant pour le choix des entreprises.

- ❖ Concernant les opérations de déboisement : Une brève évaluation de la nature de la végétation (essence d'arbre, âge approximatif) sera réalisée. Si une espèce remarquable est concernée par ce défrichement, cet arbre sera dessouché puis replanté.

L'ensemble des arbres seront abattu à l'aide de tronçonneuses. Un débroussaillage viendra compléter ce nettoyage. Une fois abattu, les arbres, arbustes et branches seront débités sur place, broyés puis étendu à la surface du sol, afin de laisser un maximum de biomasse en surface; ce qui contribue à améliorer la structure du sol (engrais naturel) et à protéger l'environnement.

Des mesures de protection et de sécurisation du secteur seront mises en place : protection des cours d'eau et des talus à forte pente, signalisation des travaux afin d'éviter tout accident.

- ❖ La vidange des résidus des toupies béton est proscrite sur le site ainsi que sur les pistes d'accès.
- ❖ La destruction des déchets de toute sorte par brûlage ou enfouissement sera proscrite. Il sera prévu à cet effet des bennes ou containers de manière à évacuer ces déchets dans des déchetteries agréées. Un protocole de collecte et de tri sera établi dans le respect des différentes catégories de déchets, en conformité avec les articles L541-24 du Code de l'environnement.
- ❖ Les travaux de construction, de dépose des gares et d'ouvrages de ligne, ainsi que le démontage et l'évacuation des anciennes remontées mécaniques seront réalisés par hélicoptage, si pas de pistes carrossables existantes (pour engins de chantier 4x4).
- ❖ Les travaux de démontage devront être réalisés avec soins. Pour éviter l'excavation des massifs bétons qui engendrerait de gros travaux de terrassement, les massifs seront arasés 20 cm en dessous du terrain naturel et recouvert. L'entreprise devra circuler sur les chemins existants. Après les travaux de démantèlement l'ensemble des terrains devra être remis en état.

Plus globalement, l'équipement de ce site nécessitera de définir des mesures compensatoires adaptées, et notamment une gestion de ce vallon en hiver comme en été :

- En hiver, la limitation de la pratique hors-piste par la pose de filets dissuasifs
- Pendant toute l'année, des panneaux d'information clientèle peuvent être mis en œuvre à différents endroits stratégiques.
- En été, par une gestion des abords de pistes orientée vers la constitution d'habitats favorables

Le coût des mesures proposées est le suivant :

<u>Remise en état et réhabilitation :</u>	
Evacuation et recyclage des matériels démontés	Inclus dans prix du marché démantèlement
Remise en état des sols	30 000
<u>Protection des espaces naturels :</u>	
Héliportage	15 000
Constitution habitats	
Etudes de suivi	100 000
	20 000
	(sur 10 ans)
<u>Divers et imprévus</u>	5 000
<u>Option : Panneau</u>	150€ par panneau

5 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES IMPACTS ET DES MESURES CORRECTRICES

Enjeu	Intensité de l'effet	Analyse	Niveau d'impact	Mesures d'atténuation ou de suppression	Impact résiduel
IMPACTS SUR LE MILIEU PHYSIQUE					
Perturbations spécifiques à la période des travaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Faible, car durée des travaux limitée (4 mois environ) ● Moyen, pour la pollution du sol et des ressources en eau ● Faible, pour l'érosion et compaction des sols ● Négligeable, concernant la dégradation localisée de la qualité de l'air 	- Travaux localisés	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et contrôle des conditions de travail des entreprises - Rationalisation de la circulation des engins (uniquement sur accès existant) - Stockage du matériel sur aires étanches et cuves double couches pour stockage des hydrocarbures - Utilisation d'engins limitant l'impact environnemental : pneus basse pression, huiles biodégradable, etc. - Chantier interdit en cas de fortes pluies (sur terrain humide) - Hélicoptage sur zone non desservit par chemin d'accès 	Négligeable
Consommation de l'espace	● Faible , réaménagement d'une station existante.	<ul style="list-style-type: none"> - La station est d'ores et déjà anthropisée. - Ce secteur ne possède pas d'intérêts environnementaux, économiques (pas de pâture possible actuellement), ou urbanistiques (non constructible) particuliers. 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Etrépage - Surface de terrassement limité 	Faible
Effets sur l'air	<ul style="list-style-type: none"> ● Faible, concernant les nuages de poussières en phase de chantier ● Négligeable, pour la production de gaz à effet de serre due à une augmentation de la fréquentation du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux localisés et éloignés des habitations - Secteur non encaissé où l'air circule et rarement sec - Le projet ne prévoit pas de développement des capacités d'accueil 	Faible	- Arrosage des pistes, si nuages de poussières	Négligeable
Consommation d'énergie	● Faible , pour le projet de remontée mécanique	- Puissance installée augmentée	Faible	-	Faible
Effets sur l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ● Faible, concernant la qualité de l'eau ● Faible, concernant la présence de zone humide 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de terrassements localisés - Travaux en dehors des zones sensibles et éloignés des cours d'eau. - travaux en dehors du périmètre de protection du captage d'eau potable 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage des hydrocarbures et des engins utilisés contrôlé - Stockage du matériel sur aires étanches et cuves double couche pour stockage des hydrocarbures - Travaux de terrassement en surface ou nul sur zone d'alimentation souterraine du ruisseau du purgatoire - Aucun travaux à moins de 10 m des cours d'eau - Rationalisation de la circulation des engins +hélicoptage - Aucun terrassement sur zone humide et en amont de ces dernières 	Faible
Impacts sur les risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> ● Faible, par rapport aux risques de glissement de terrain et d'avalanche ● Faible, par rapport au risque sismique (1B) 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de terrassements localisés - Travaux en dehors des zones sensibles - Risque d'avalanches gérable par extension du PIDA actuel 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Des études géotechniques complémentaires avant le démarrage des travaux seront effectuées - Extension du PIDA - Surveillance des zones terrassées - les constructions (bâtiment des gares) respecteront les normes parasismiques. 	Faible
IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL					

Perturbations spécifiques à la période des travaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Faible, car durée des travaux limitée ● Faible, par rapport à la destruction du milieu ● Négligeable, par rapport au passage des engins et des ouvriers ● Faible, par rapport à d'éventuelles pollutions (fuites d'huiles, d'essence) ● Moyen, par rapport au bruit 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de terrassements en dehors des zones sensibles - Flore « banale » en majorité. - Faune peu sensible. 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et contrôle des conditions de travail des entreprises - Circulation des engins sur les pistes existantes uniquement - Hélicoptage sur sites inaccessibles - Stockage du matériel sur aires étanches et cuves double couches pour stockage des hydrocarbures 	Faible
Perturbation de la faune	<ul style="list-style-type: none"> ● Faible, car durée des travaux limitée (4 mois environ) ● Faible, pour les mouflons ● Faible, pour toutes les autres espèces et notamment les amphibiens et reptiles 	<ul style="list-style-type: none"> - La faune pourra subir des nuisances sonores ponctuelles et limitées dans le temps. Les espaces vierges bordant le domaine offriront des zones de repli à la faune, qui pourra, dès la fin du chantier, regagner son espace. - L'ensemble de la station est d'ores et déjà anthropisé, ce qui n'empêche pas la présence actuelle de la faune - La faune observée est d'intérêt relativement limité 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Etrépage - Pose de filets dissuasifs en hiver pour limiter le ski hors-piste (en plus des panneaux explicatifs) 	Faible
Perturbation de la flore	<ul style="list-style-type: none"> ● Faible, car durée des travaux limitée (4 mois environ) ● Faible, car espèces végétales « banales » ● Faible, car travaux de terrassement sur une faible superficie ● Faible, car travaux de déboisement 	<ul style="list-style-type: none"> - La flore observée ne présente pas d'intérêt particulier - Travaux de terrassements localisés et limités 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Etrépage - Hélicoptage - Plantation, si nécessaire (modalités à définir - exemple, un arbre coupé, 2 replantés) 	Faible
Effets sur le paysage	<ul style="list-style-type: none"> ● Fort, en période de travaux ● Moyen, depuis le pied de la station ● Faible, car travaux sur une faible superficie 	<ul style="list-style-type: none"> - Les travaux seront visibles depuis la route d'accès à la station et depuis le GR20- Perception limitée à grande distance. - Station déjà fortement marquée par les aménagements du domaine skiable. 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Etrépage - Traitement des talus - Utilisation des déblais supplémentaires pour aménagements paysager (raccordement au terrain naturel) - Amélioration des façades des gares (bardage bois) 	Faible
IMPACTS SUR LE MILIEU HUMAIN					
Gêne en période de travaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Moyen, car durée des travaux limitée (4 mois environ) ● Négligeable, par rapports aux nuisances des riverains ● Faible, par rapport aux risques d'accidents et aux perturbations de l'accès au site et de la circulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores, vibrations et poussières liées au passage d'engins - Habitations éloignées de la zone de travaux - Peu de perturbation des accès et de la circulation - Zones de travaux éloignées des habitations, mais accès possible pour les randonneurs 	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux : du lundi au vendredi (de 7-8h à 17h) - Arrosage des pistes (<i>si besoin</i>) - Organisation, signalétique des chantiers (interdiction d'accès à toute personne étrangère au chantier, ...) 	Faible

Effets sur l'économie locale	<ul style="list-style-type: none"> • Nul, concernant l'activité pastorale • Fort, concernant l'attractivité touristique • Fort, concernant les commerçants et artisans locaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de perturbation de l'activité pastorale, car absente du site d'étude. - Opportunité d'emplois pour les locaux 	Fort (Positif)		
Effets sur l'hygiène, la sécurité et la salubrité publique	<ul style="list-style-type: none"> • Négligeable, par rapport aux projets de piste et de remontée mécanique 	- Risque mineur en période de travaux	Négligeable	- Chantier balisé et protégé	Négligeable

